

tant les obstacles avec un art si consommé, de supposer qu'ils sont guidés, non seulement par un toucher plus délicat et mieux éduqué que le nôtre, mais encore par cette vue de l'invisible que nous ne soupçonnions pas jusqu'à ce jour et dont la récente révélation nous surprend encore.

Les dernières expériences ont été faites sur des sensitifs proprement dits, que l'on ne peut ranger dans les deux catégories précédentes d'aveugles, et qui pourtant leur sont de quelque manière comparables, puisqu'ils jouissent comme eux de la vue de l'invisible, au moins dans certaines conditions. L'étude de ces sujets anormaux, d'une sensibilité très spéciale, est à peine ébauchée, mais le principe qui doit guider les recherches est nettement établi et peut se formuler ainsi : Tous les rayons ultra-violet et infra-rouges, peuvent agir sur la rétine, lorsque la transparence des milieux oculaires leurs permet de l'atteindre. Ce qui se réalise à divers degrés, dans un certain nombre de cas anormaux, provenant soit de l'ablation du cristallin, soit de constitution native ou accidentelle de ces milieux oculaires chez certains sujets.

Ainsi s'explique le cas d'une jeune Syrienne. Pour voir à travers les corps opaques, ou dans les couches de la terre, elle se sert des rayons obscurs de la lumière solaire, au moment où elle est la plus puissante, de midi à 2 heures, et voici comment elle opère :

Elle se couvre la tête d'un voile noir pour empêcher l'accès dans ses yeux des radiations visibles qui se mêleraient aux radiations obscures et entraveraient leur vision distincte. Ces radiations obscures une fois isolées, leur impression sur la rétine deviendra beaucoup plus nette. Encore, faudra-t-il à cette personne une grande force d'attention et de concentration sur elle-même pour les bien distinguer. Voilà pourquoi la voyante, une fois tournée fixement vers le lieu qu'elle veut explorer et que le soleil éclaire vivement, exige le silence absolu autour d'elle et en elle-même dans tous ses sens, afin que l'exercice d'une faculté si subtile ne soit point troublé.

Voilà aussi pourquoi on aide parfois ce résultat par l'hypnotisation de la voyante qui concentre toutes ses puissances sur un objet unique.

Après un moment d'effort soutenu, la voyante commence à voir les couches de la terre, transparente comme du cristal, grâce à ces rayons

plus subtils de lumière supra-violette ou infra-rouge, qui pénètrent de toute part, et dans ce cristal, elle découvre des veines sombres qui sont les eaux ou les métaux imperméables à toute lumière, et dont elle peut ainsi décrire la direction et le volume lumineux, comme l'ossature de la main dans sa radiographie par les rayons X.

L'explication d'un phénomène si déconcertant en apparence est donc enfin trouvée. Nous la croyons simple et lumineuse, alors même que certains détails seraient encore obscurs.

Si admirable que soit ce pouvoir de certaines radiations de traverser les corps opaques et de les rendre transparents comme du cristal, nous n'aurions jamais dû le croire ni impossible, ni supranaturelle, en voyant chaque jour la lumière blanche pénétrer le cristal, l'air, l'eau et mille autres corps. Au fond, ce phénomène journalier n'est pas moins admirable que le premier. L'habitude seule nous empêche d'en être émerveillé : *assueta vilescent*. Loin de nous étonner attendons-nous plutôt à de nouvelles découvertes non moins inouïes, car la science de la lumière, née d'hier, bien loin d'avoir dit son dernier mot, nous promet d'autres surprises avant un demi siècle.

*Concluons.* — Nous maintenons le principe éternel, si souvent rappelé par les théologiens, que la *vision de l'invisible*, "*remota et occulta patefacere*", est un acte qui n'est pas naturel. Mais c'est à la science de nous faire distinguer ce qui est réellement invisible de ce qui ne l'est qu'en apparence.

En conséquence, devant un cas de vision à travers les corps opaques, ne nous pressons pas de crier au miracle, ni divin, ni diabolique. Le fait peut être naturel quoique anormal. Faisons d'abord procéder à un examen médical, soit du tempérament plus ou moins sensible du sujet, soit de son organe visuel. Et c'est seulement à défaut de toute cause pathologique naturelle que nous aurons droit de recourir à une cause surnaturelle.

Pratiquement, il suffit que cette faculté de vision soit habituelle et s'exerce à volonté, comme chez notre jeune Syrienne, pour écarter toute hypothèse de miracle, car les dons mystiques sont passifs et ne sont jamais en notre pouvoir. D'autre part, l'intervention diabolique pouvant être soupçonnée sans de graves raisons, le champ reste largement ouvert aux hypothèses naturelles. A. FARGES, *Prélat de Sa Sainteté*